

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mercredi 30 novembre 2016

CONCERTATION CITOYENNE SUR LA VACCINATION

Le comité d'orientation présente son rapport de conclusions

Le comité d'orientation de la concertation citoyenne sur la vaccination, présidé par le Professeur Alain FISCHER et co-présidé par Mme Claude RAMBAUD, présente aujourd'hui les propositions de son rapport lors d'une rencontre publique. Les conclusions du comité se fondent sur six mois de débats associant les citoyens et les professionnels de santé. Le rapport ainsi que les conclusions de chaque étape de la concertation sont disponibles sur le site concertation-vaccination.fr.

Une concertation pour aborder la vaccination comme un enjeu de société et de santé publique

La concertation citoyenne sur la vaccination s'inscrit dans le cadre du plan d'action « Pour une rénovation de la politique vaccinale », présenté le 12 janvier 2016 par Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé. La conduite de ce débat public a été confiée à un comité indépendant et pluridisciplinaire, composé de représentants de la société civile et des usagers, de professionnels de santé et de chercheurs en sciences humaines et sociales. Les différentes étapes de la concertation ont permis de mieux comprendre les représentations, interrogations et attentes qui s'expriment à l'égard de la vaccination et des vaccins.

Deux enquêtes d'opinion, deux jurys, plus de 10 000 contributions en ligne et 44 auditions

Pour susciter une parole citoyenne mixte et nourrir sa réflexion, le comité d'orientation a structuré la concertation tout au long de l'année 2016 en quatre étapes :

1. en avril, commande de deux enquêtes d'opinion qualitatives, afin de disposer d'une image actuelle et objective des perceptions, attentes et réticences de la population et des professionnels de santé ;
2. de juin à novembre, auditions de 29 acteurs ayant une diversité de points de vue : citoyens, associations de patients et d'usagers, professionnels de santé, journalistes, sociétés savantes, industriels, institutions ;
3. de juillet à septembre, mise en place de deux jurys - un de citoyens, un de professionnels de santé non spécialistes de la vaccination – mandatés par le comité pour débattre, s'informer, auditionner les acteurs de leur choix (15 auditions) et produire chacun un avis argumenté. Ces avis ont fait l'objet d'un échange avec le comité lors d'une réunion de restitution le 14 octobre 2016.
4. du 14 septembre au 14 octobre, ouverture d'un espace participatif en ligne qui a recueilli 10 435 contributions d'internautes, qui ont été lues et analysées par le comité.

Des propositions pour rétablir la confiance des citoyens et améliorer la couverture vaccinale

Les actions proposées par le comité sont réunies dans un rapport détaillé qui discute en profondeur plusieurs hypothèses d'évolution de la politique vaccinale. Les propositions s'appuient sur les enseignements de la concertation, dont les résultats sont annexés au rapport. Sur cette base, le comité a pu se prononcer sur des thématiques telles que la transparence de l'expertise, l'information, la communication, le parcours vaccinal, la formation des professionnels de santé, la recherche et les statuts des vaccins.

Concernant les statuts des vaccins, deux principaux scénarios ont été étudiés et débattus. Considérant les exigences sociétales et les impératifs de santé publique, le comité conclut que la levée de l'obligation vaccinale est l'objectif à atteindre. Néanmoins, dans le contexte actuel de perte de confiance et de baisse de la couverture vaccinale, il lui apparaît nécessaire de réaffirmer le bien-fondé de la vaccination. Pour ce faire, le comité préconise un élargissement temporaire du caractère obligatoire des vaccins recommandés de l'enfant, assorti d'une clause d'exemption et de leur gratuité.